

Prérequis :

Savoir lire, écrire, compter.

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 7 heures
(Peut varier en fonction du besoin ou d'un positionnement)

Public :
Membres du Comité Social et Economique dans une entreprise de moins de 50 salariés

Modalité : Présentiel

Evaluation des acquis :

Evaluation des acquis en continu par auto-examen

Evaluation de la satisfaction:

Enquête de satisfaction du stagiaire

Sanction visée :

Certificat de réalisation

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques, approche participative et quizz

Référence AFPI : TER-06-038

Indicateurs 2023 :

Le taux de satisfaction pour cette formation s'élève à 93,9 %
(Données recueillies auprès de 4 stagiaires)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances indispensables à l'exercice du mandat de membre du Comité Social et Economique dans les entreprises de moins de 50 salariés

COMPETENCES VISEES

- Maitriser les missions et les règles de fonctionnement du CSE
- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer leur mandat

PROGRAMME DE FORMATION

- LE FONCTIONNEMENT DU CSE**
 - ↳ La composition du CSE
 - ↳ Les fonctions et attributions générales du CSE
 - ↳ Le mandat et le statut des membres du CSE
- LES MOYENS DU CSE**
 - ↳ Les heures de délégation
 - ↳ La liberté de déplacement
 - ↳ Les moyens de communication
 - ↳ Les sources d'information du CSE
- LES MISSIONS GENERALES DU CSE**
 - ↳ Gérer les réclamations individuelles et collectives des salariés
 - ↳ Les réunions
 - ↳ Les droits et obligations du CSE
- LES PREROGATIVES DU CSE EN SANTE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL**
 - ↳ Les prérogatives générales du CSE en SSCT
 - ↳ Le droit d'alerte
 - ↳ L'obligation de l'employeur en matière de santé sécurité
 - ↳ Les missions de prévention
 - ↳ Les missions en matière de RPS

DEBOUCHES

Néant

PASSERELLES

Néant